



COMMUNE DE FOUGÈRES SUR BIEVRE

REUNION DU 30 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente mars à dix-neuf heures, le conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Éric MARTELLIÈRE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2017

Membres afférents au CM : 15 Membres en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Présents : MM. et Mmes Éric MARTELLIÈRE, Michel CHASSET, Patrick LEPAIN, Béatrice HUC, Jean-Claude SOMMIER, Pierre de BIZEMONT, Jean-Paul COELLIER, Marie-Claude CORBIN, Jean-Pierre CROISSET, Françoise GUÉRU-DUMEZ (départ à 20h00), Élisabeth FERMAUT, Christian LABY, Samuel MARSEAULT, Nicolas OURY, Arnaud QUENIOUX.

Excusés : Mme Françoise GUÉRU-DUMEZ (donne procuration à Jean-Pierre CROISSET devant quitter la séance à 20h00)

Présence de M. Thierry VIGUIÉ, Inspecteur divisionnaire des finances publiques(Receveur) et remerciements du maire pour sa présence.

Conformément à l'article L.1221.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick LEPAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné secrétaire, fonction qu'il a accepté.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation des comptes de gestions 2016*
- *Approbation des comptes administratifs 2016*
- *Affectation des résultats*
- *Vote des taux d'imposition 2017*
- *Vote des budgets primitifs 2017*
- *Vote des subventions aux associations*
- *Suppression emploi adjoint administratif principal 2ème classe et création emploi*
- *Reconduction jobs été*
- *Reconduction contrat agent agence postale adjoint administratif 2ème classe*
- *Affaires diverses*

M. Le Maire informe que Mme Françoise GUÉRU-DUMEZ devra partir à 20h00 et qu'elle a donné un pouvoir à M. Jean-Pierre CROISSET pour voter après son départ.

DELIBERATION N° 08/2017

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 DRESSÉS PAR M. VIGUIÉ, RECEVEUR MUNICIPAL (PRINCIPAL – ASSAINISSEMENT – COMMERCE)

Le conseil municipal, après

- La présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer, et des restes à payer,
 - La présentation du compte administratif de l'exercice 2016, prenant en compte le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ainsi que toutes les opérations d'ordres prescrites au receveur,
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DELIBERATION N° 09/2017

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article L 2121-4 du C G T C, Michel CHASSET, adjoint, est désigné président pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Éric MARTELLIÈRE, maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	657 331.14	722 995.10
	INVESTISSEMENT	190 190.59	295 232.25
REPORT DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		373 452.34
	INVESTISSEMENT	271 743.92	
RESTE A REALISER	INVESTISSEMENT	20 349.56	10 000.00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	657 331.14	1 096 447.44
	INVESTISSEMENT	482 284.07	305 232.25
TOTAL CUMULE		1 139 615.21	1 401 679.69

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DELIBERATION N° 10/2017

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article L 2121-4 du C G T C, Michel CHASSET, adjoint, est désigné président pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Éric MARTELLIÈRE, maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

REALISATION DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	FONCTIONNEMENT	48 318.75	50 289.81	1 971.06
	INVESTISSEMENT	27 950.25	49 917.54	21 967.29
REPORT DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		15 482.86	15 482.86
	INVESTISSEMENT		30 872.51	30 872.51
TOTAL REALISATIONS + REPORTS		76 269.00	146 562.72	70 293.72
RESTE A REALISER	INVESTISSEMENT	3 312.00	0.00	- 3 312.00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	48 318.75	65 772.67	17 453.92
	INVESTISSEMENT	31 262.25	80 790.05	49 527.80

	TOTAL CUMULE	79 581.00	146 562.72	66 981.72
--	---------------------	-----------	------------	-----------

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DELIBERATION N° 11/2017

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE COMMERCE

Conformément à l'article L 2121-4 du C G T C, Michel CHASSET, adjoint, est désigné président pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Éric MARTELLIÈRE, maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget commerce, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	25 301.60	32 200.46
	INVESTISSEMENT	233 215.73	229 365.06
REPORT DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		0.00
	INVESTISSEMENT	104 479.27	
TOTAL REALISATIONS - REPORTS		362 996.60	261 565.52
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT		42 997.97	110 000.00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	25 301.60	32 200.46
	INVESTISSEMENT	380 692.97	339 365.06
TOTAL CUMULE		405 994.57	371 565.52

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DELIBERATION N° 12/2017

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal réuni sous la présidence d'Éric MARTELLIÈRE, maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
- constatant que le compte administratif présente :

€	un excédent cumulé de fonctionnement de	439 116.30 €
€	un déficit cumulé d'investissement de	166 702.26 €
€	un solde négatif de restes à réaliser de	20 349.56 €
€	un solde positif de restes à réaliser de	10 000.00 €

décide d'affecter l'excédent de fonctionnement

- à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
 - pour un montant de 177 051.82 €
 - à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)
 - pour un montant de 262 064.48 €
- décide d'affecter le déficit d'investissement
- à l'article 001 (déficit d'investissement reporté)
 - pour un montant de 166 702.26 €

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DELIBERATION N° 13/2017

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal réuni sous la présidence d'Éric MARTELLIÈRE, maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
- constatant que le compte administratif présente :
 - ↳ un excédent cumulé de fonctionnement de 17 453.92 €
 - ↳ un excédent cumulé d'investissement de 52 839.80 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement
 - ↳ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) 17 453.92 €
- décide d'affecter le résultat d'investissement
 - ↳ au compte 001 (excédent d'investissement reporté) 52 839.80 €

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DELIBERATION N° 14/2017

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 BUDGET ANNEXE COMMERCE

Le conseil municipal réuni sous la présidence d'Éric MARTELLIÈRE, maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
- constatant que le compte administratif présente :
 - ↳ un excédent cumulé de fonctionnement de 6 898.86 €
 - ↳ un déficit cumulé d'investissement de 108 329.94 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement
 - au compte 1068 – Réserves 6 898.86 €
 - au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) 0.00 €
- décide d'affecter le résultat d'investissement
 - au compte 001 (déficit d'investissement reporté) 108 329.94 €

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DELIBERATION N° 15/2017

VOTE DES TAUX

Sur proposition du maire, après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, le maintien des taux des trois taxes tels que décrits ci-dessous :

	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2017	VOTE DU TAUX	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	652 400	13.06 %	85 203 €
Taxe foncière (bâti)	870 600	22.85 %	198 932 €
Taxe foncière (non bâti)	49 200	44.00 %	21 648 €
			305 783 €

Il autorise le maire à signer les pièces relatives à cette affaire.

Le maire, avant le vote, a précisé que la base de la taxe d'habitation ne sera certainement pas celle reçue et énoncée par les services de l'Etat et qu'elle sera probablement de 2 % en moins (suite à des réajustements que les services de l'Etat doivent appliquer).

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DELIBERATION N° 16/2017

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EXERCICE 2017

Sur proposition du maire, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget principal, les budgets annexes assainissement et commerce, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

- **BUDGET PRINCIPAL**
Dépenses de fonctionnement = recettes de fonctionnement = 994 784.48 €
Dépenses d'investissement = recettes d'investissement = 532 281.82 €
- **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**
Dépenses de fonctionnement = recettes de fonctionnement = 62 957.42 €
Dépenses d'investissement = recettes d'investissement = 86 757.34 €
- **BUDGET ANNEXE COMMERCE**
Dépenses de fonctionnement = recettes de fonctionnement = 35 150.00 €
Dépenses d'investissement = recettes d'investissement = 189 798.86 €

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DELIBERATION N° 17/2017

VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition du maire, après délibération le conseil municipal vote les subventions ci-dessous :

Libellé	Montants votés 2017
AFN Fougères Feings	90.00 €
Ateliers la Rue	274.00 €
APE Feings/Fougères/Ouchamps	100.00 €
Association Etincelles CONTRES	160.00 €
Association Fougéroise Badminton	200.00 €

Association secrétaire mairie	27.00 €
Association Va jouer dehors	200.00 €
Boule Fougéroise	152.00 €
CFA BTP	70.00 €
Club Fougères Ouchamps Feings (tennis)	700.00 €
Comité des fêtes	1 000.00 €
Compagnie du hasard	300.00 €
Fondation du patrimoine	60.00 €
Gymnastique volontaire	550.00 €
LEAP Boissay	130.00 €
RERS du Controis	150.00 €
Société communale de chasse	182.00 €
Association Loisirs et Détente	366.00 €
US Fougères Ouchamps Feings (football)	1 550.00 €
Piste de Fougères sur Bièvre	100.00 €
Amicale des sapeurs pompiers d'Ouchamps	60.00 €
Jazz en Val de Cher (fête et cérémonies)	250.00 €
Vélo Club Controis	700.00 €
Association des donneurs de sang les Montils	100.00 €
Chambre des métiers	120.00 €
Sologne nature environnement	100.00 €
TOTAL	7 691.00 €

Le maire rappelle que le montant voté au budget primitif 2017 est de 29 500 € (dont 9 500 € pour les subventions aux associations et 20 000 € pour une éventuelle subvention exceptionnelle pour le lycée Boissay).

Le maire rappelle qu'une délibération votée en 2015 ouvre droit, tous les ans, à une enveloppe dite « enveloppe associative » d'un montant de 1 500 € permettant d'aider nos associations dans leur fonctionnement. Il est rappelé que, le club de foot ne pourra y prétendre en 2017 vu que l'enveloppe versée en 2016 pour un montant de 760 € englobait les années (2016 + 2017).

Le conseil municipal autorise le maire à signer les pièces relatives à cette affaire et à la mener à terme.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DELIBERATION N° 18/2017

SUPPRESSION EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE ET CREATION EMPLOI

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre les recrutements. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Suite à la demande de mutation dans une autre collectivité de Mme Séverine MARIÉ, adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps complet, occupant les fonctions de secrétaire de mairie, le maire propose la suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe au 09 avril 2017, date de son départ, et la création de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe suite

au recrutement du nouvel agent Mme Isabelle SUC remplaçant Mme Séverine MARIÉ, devant arriver le 02 mai 2017.

Considérant le tableau des emplois du Conseil Municipal,
Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe en raison de la mutation de Mme Séverine MARIÉ,
Considérant la nécessité de créer l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe en raison de l'arrivée de Mme Isabelle SUC

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 09 avril 2017,
- la création de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 02 mai 2017.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 avril 2017,

Filière : administrative,

Cadre d'emploi : adjoint administratif territorial AAT,

Grade adjoint administratif principal 2ème classe : - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 02 mai 2017,

Filière : administrative,

Cadre d'emploi : adjoint administratif territorial AAT,

Grade adjoint administratif principal 1ère classe : - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- la suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 09 avril 2017,
- la création de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 02 mai 2017

et d'adopter ainsi les modifications du tableau des emplois proposées, sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire du centre de gestion de Loir-et-Cher.

Les crédits sont prévus au budget principal.

Il autorise le maire à signer les pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DELIBERATION N° 19/2017

RECONDUCTION JOBS ETE

M. le Maire rappelle au conseil municipal l'embauche des jeunes de la commune âgés de 16 à 17 ans, à raison d'une semaine par jeune durant les vacances d'été pour réaliser des petits travaux d'entretien.

Il propose de reconduire l'opération pour 2017 selon les mêmes modalités mises en place depuis deux ans : limiter le nombre à 12 jeunes afin de faire deux équipes de 6. Les douze premiers inscrits seraient ainsi retenus.

Si toutefois, il y avait plus de 12 inscriptions, les jeunes n'ayant jamais participé seraient prioritaires.

Les inscriptions se feront uniquement pendant la période de recrutement, aucune demande ne sera prise en compte après cette échéance. L'inscription sera formalisée, comme pour tout emploi, par le dépôt d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation.

Si toutefois le nombre maximum de 12 n'était pas atteint, ne seraient alors embauchés que les jeunes répondant aux critères de recrutement, même s'ils sont moins de 12.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à la reconduction d'embauche des jeunes de la commune âgés de 16 à 17 ans pendant les vacances d'été pour réaliser des petits travaux d'entretien au nombre maximum de 12 personnes (en accordant priorité à ceux ne l'ayant jamais fait).
- Autorise le maire à procéder à leur recrutement à raison de 33 heures, congés inclus, rémunérés au 1^{er} échelon de l'échelle C1 au prorata des heures effectuées,
- Autorise le maire à signer les pièces relatives à cette affaire et à la mener à terme.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DELIBERATION N° 20/2017

RECONDUCTION CONTRAT AGENT AGENCE POSTALE ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Depuis le 13 avril 2015, le recrutement d'un adjoint administratif 2^{ème} classe à 25,75h par mois, soit 5,95h par semaine, avait été décidé pour les remplacements de l'agent principal en poste à l'agence postale communale.

Compte tenu des besoins et de la satisfaction de ce fonctionnement, le Maire propose de reconduire l'emploi d'un adjoint administratif à l'agence postale communale pour les remplacements de Mme FLAMAND Corinne soit 25,75h par mois annualisés (5,95h par semaine annualisées).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1 - La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 25,75h par mois (soit 5,95h par semaine), pour un temps de travail annualisé, à compter du 13 avril 2017 pour un an.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

Les crédits sont prévus au budget principal.

Il autorise le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le /2017 et de sa publication ou notification le /2017.

DIVERS

REPAS UNC AFN

Le Maire informe que la section locale UNC AFN Feings/Fougères organise son repas annuel ce samedi 1^{er} avril 2017 à 12h30 à la salle des fêtes de Fougères sur Bièvre. Ne pouvant exceptionnellement y assister cette année, M. le Maire demande si un ou plusieurs des conseillers peut(vent) assister au vin d'honneur préalable au repas. Michel CHASSET et Jean-Claude SOMMIER se proposent d'y aller.

PERMANENCES 1^{ER} ET 2^{EME} TOUR ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le Maire fait un tour de table pour définir les plages horaires de présences des conseillers lors des tenues des bureaux de vote des 1^{er} et 2^{ème} tour des élections présidentielles les dimanches 23 avril et 07 mai 2017. Il informe également que les élections, -législatives-, auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017, et qu'il faudra définir de nouveaux plannings pour ces dates.

Élisabeth FERMAUT propose son aide si besoin pour l'installation du bureau de vote du 1^{er} tour des élections présidentielles vu qu'à cette date il n'y aura qu'une secrétaire en poste au lieu de deux habituellement (suite mutation).

SMIEEOM

M. le Maire informe qu'il a été élu la veille au soir comme président du SMIEEOM.

TOUR DE TABLE

Prochain conseil municipal : il aura lieu le jeudi 27 avril 2017 à 18h30.

Commission sentiers et randonnées : un petit groupe de travail au sein de cette commission travaille sur la future signalétique touristique à mettre en place sur les chemins. Ce groupe se réunit lundi prochain.

Garage: le garage tous véhicules rue Henri Goyer ouvrira ses portes lundi après-midi 03 avril 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

REUNION DU 30 MARS 2017

DELIBERATION N° 08/2017

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 DRESSÉS PAR M. VIGUIÉ,
RECEVEUR MUNICIPAL (PRINCIPAL – ASSAINISSEMENT – COMMERCE)

DELIBERATION N° 09/2017

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION N° 10/2017

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT

DELIBERATION N° 11/2017

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE COMMERCE

DELIBERATION N° 12/2017

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION N° 13/2017

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT

DELIBERATION N° 14/2017

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 BUDGET ANNEXE
COMMERCE

DELIBERATION N° 15/2017

VOTE DES TAUX

DELIBERATION N° 16/2017

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EXERCICE 2017

DELIBERATION N° 17/2017

VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

DELIBERATION N° 18/2017

SUPPRESSION EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE ET CREATION EMPLOI

DELIBERATION N° 19/2017

RECONDUCTION JOBS ETE

DELIBERATION N° 20/2017

RECONDUCTION CONTRAT AGENT AGENCE POSTALE ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE

REUNION DU 09 FEVRIER 2017

Présents	Signature
MARTELLIÈRE Éric	
CHASSET Michel	
LEPAIN Patrick	
HUC Béatrice	
SOMMIER Jean-Claude	
COELLIER Jean-Paul	
CORBIN Marie-Claude	
CROISSET Jean-Pierre	
de BIZEMONT Pierre	
FERMAUT Élisabeth	
GUÉRU-DUMÉZ Françoise	
LABY Christian	
MARSEAULT Samuel	
OURY Nicolas	
QUENIOUX Arnaud	